

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS

ÉLECTION du PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE - SCRUTIN du 6 MAI 2012 Liste des CANDIDATS

arrêtée par le Conseil constitutionnel (Article 9 du décret n°2001-213 du 8 mars 2001 mod ifié)

- 1 M. François HOLLANDE
- 2 M. Nicolas SARKOZY

Clermont-Ferrand, le 27 avril 2012

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Jean-Bernard BOBIN

N.B.: Sur chaque emplacement d'affichage électoral, 2 panneaux numérotés 1 et 2 devront être mis en place et attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation figurant sur la liste ci-dessus.